

17. Le concept ADRAO S.A.

En mars 2002, l'ADRAO a initié l'Initiative africaine sur le riz (ARI) avec le Consortium NERICA pour la sécurité alimentaire comme mécanisme de mise en œuvre (Annexe 15). On s'attend à ce que cette nouvelle Initiative aboutisse à un impact mesurable et durable sur la sécurité alimentaire dans la région et il est nécessaire de mettre en place des réseaux de sécurité pour veiller à ce que cet effort soit durable et que les contraintes (disponibilité de semences, appui aux paysans et aux petites entreprises dans les communautés paysannes, accès aux intrants, qualité et marché des produits) soient minimisées de manière substantielle. C'est là le concept ADRAO S.A.

L'objectif principal du concept est d'atteindre une réduction significative des importations de riz en Afrique subsaharienne. L'objectif général est de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'allègement de la pauvreté à travers le développement d'un secteur viable de production et de commercialisation des semences de riz.

Etant donné le statut actuel du secteur rizicole, l'objectif premier est de fournir un service qui n'est pas disponible actuellement en vue de couvrir la demande croissante de riz et de semences de riz et d'amener les paysans à avoir confiance en eux-même dans le développement du marché et la compétition. L'amélioration de la compétitivité des paysans va aboutir à la réduction du manque d'emplois en milieu urbain, l'augmentation et la diversification des revenus et une amélioration globale du bien-être des populations rurales et urbaines pauvres. Elle va aussi permettre d'utiliser les rares devises étrangères consacrées aux importations de riz pour développer d'autres secteurs de l'économie.

Les objectifs spécifiques sont:

- développer et promouvoir des partenariats secteurs public-privé visant à mettre en place un système durable de production de semences en Afrique subsaharienne;

- augmenter les opportunités et la compétitivité des riziculteurs à travers un appui politique, des arrangements contractuels et le développement d'actions entrepreneuriales;
- réduire les importations en résultat à l'augmentation de la production et des revenus des paysans.

L'ADRAO reconnaît que pour que l'impact de sa recherche et de sa diffusion des NERICA et autres nouvelles technologies améliorées soit pleinement perçu, un appui politique adéquat, un financement agricole soutenu et un environnement politique favorable sont des préalables pour le développement d'un secteur agricole robuste viable et compétitif en Afrique subsaharienne. Il est également impératif pour l'ADRAO de participer à l'intensification de l'investissement dans le développement agricole en promouvant des approches novatrices prenant en compte les changements actuels dans le milieu socioéconomique et des communications et le contexte institutionnel. La création d'une filiale autonome va plaider pour la responsabilisation des paysans et réduire l'impact négatif des grands projets gouvernementaux, les coûts des transactions des producteurs et promouvoir la participation des paysans dans une croissance économique durable.

ADRAO S.A. ciblera spécifiquement les voies et moyens (i) d'améliorer la capacité des paysans à adopter les nouvelles technologies améliorées développées par les programmes nationaux, (ii) d'améliorer le dialogue secteurs public-privé et les activités de recherche-développement, les services consultatifs de renforcement des capacités et (iii) de fournir un appui aux paysans et à l'industrie agro-alimentaire. L'ADRAO jouera le rôle de facilitateur pour que ces développements aient lieu avec la participation active des paysans. Elle va tirer profit des expériences de Sélection variétale participative (PVS), de Systèmes communautaires de production de semences (CBSS) et d'Apprentissage participatif et recherche-action (APRA).